

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 27

Séance du 22 janvier 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER Adjoints au Maire
 MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSEN, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

13.2. Eclairage public : modification des horaires

DELIBERATION D22012026/10

En décembre 2022 puis en janvier 2023, le conseil municipal a voté la mise en place de nouveaux horaires d'éclairage afin de diminuer l'impact de l'augmentation des coûts d'électricité et de limiter la pollution lumineuse encore engendrée par les anciens luminaires.

Courant 2026 l'ensemble des luminaires seront changés en LED. En outre, les prix de l'électricité ont diminué depuis 2025

Lors des dernières municipalités, les élus ont débattu sur l'intérêt de rallumer l'éclairage public en tout temps nocturne et ont demandé un chiffrage de la mesure aux services. Un fonctionnement en continu de l'éclairage public générera un surcoût de 300 000€ par mandat. Une proposition a alors émergé, dans un objectif de faciliter les déplacements des travailleurs matinaux. Ainsi M. le Maire propose les horaires d'extinction suivants :

- Minuit – 5h sur l'ensemble du ban communal, hormis :
- 1h30 – 5h entre le rondpoint RN59 et le rétrécissement Dontenville (horaires inchangés).

Après débat,

Le Conseil Municipal,

DONNE son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin sur l'ensemble du ban communal, et de 1h30 à 5h sur la portion rond-point RD559 – rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville.

PRECISE qu'un arrêté du Maire sera pris en ce sens et sera communiqué par tout moyen disponible auprès de la population.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (B. SADOWNICZYK, J. LACHMANN, A-C DORIDANT, E. BRUNSTEIN, S. DEMAY)

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 27 janvier 2026

Luc ADONETH
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL
La secrétaire de séance,

